

Résumé de la réforme annoncée par Jean-Michel Blanquer

Jean-Michel Blanquer a dévoilé le 14 février en conseil des ministres la réforme du bac qui devrait s'appliquer dès 2021. En réformant le bac, le ministre agit, en amont, sur l'architecture et le sens du lycée, tourné vers la préparation des études supérieures. La semestrialisation, et donc l'annualisation des services, est abandonnée. On reste dans un cadre trimestriel classique.

Les grandes lignes de la réforme du bac et du lycée sont sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-un-tremplin-pour-la-reussite.html>

1. La réforme du bac

S'agissant du bac, le contrôle continu comptera pour 40 % de la note finale avec prise en compte des bulletins scolaires pour une part de 10 %. Le contrôle continu reposera sur des épreuves communes organisées au cours des années de première et de terminale. Ces épreuves communes porteront sur les disciplines étudiées par l'élève avec évaluation sous forme de partiels dont les sujets seront puisés dans une banque nationale. Les copies seront corrigées par un autre professeur que celui de l'élève dans l'établissement. Une harmonisation sera assurée, promet le ministère. Le bac garde une dimension nationale.

Le contrôle final, lui, comptera pour 60 % : 4 épreuves en terminale (plus le français, passé comme aujourd'hui en première). Deux programmées au retour des vacances de printemps, celles concernant les « enseignements de spécialités ». Deux autres en juin : la philosophie et le grand oral, qui portera sur un projet mené dans une ou deux disciplines et qui sera passé devant un jury de trois personnes, vingt minutes durant (dix minutes de présentation, dix minutes de questions). Une épreuve inédite, invitant les élèves, à prendre la parole en public, une compétence indispensable dans leur vie future.

L'APBG demande la conservation de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales (ECE) pour les élèves suivant un parcours scientifique. L'APBG demande également que le contrôle continu des épreuves communes porte sur toutes les disciplines, afin de retrouver un pourcentage correct de sciences.

2. Le calendrier de la réforme du bac et du lycée

Le texte du bac doit maintenant être présenté en commissions spécialisées et au Conseil Supérieur de l'Education (CSE). Les discussions se poursuivent. L'APBG intensifie ses actions de défense et de promotion de notre discipline en demandant de nouvelles audiences.

2018/2019 : mise en place d'un test de positionnement numérique pour les élèves de seconde, sorte de bilan de compétences qui ouvre sur un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires.

2019/2020 : les élèves de première qui ont opté pour une voie générale bénéficient d'un tronc commun, auquel s'ajoutent trois disciplines de spécialité. De janvier à avril, des épreuves ponctuelles communes comptant pour le contrôle continu sont organisées dans la plupart des disciplines du tronc commun. En fin d'année, passation de l'épreuve de français.

2020/2021 : les élèves de terminale ont choisi deux des trois enseignements de spécialité qu'ils suivaient en première. En décembre, suite et fin des épreuves communes ponctuelles. Au printemps, épreuves finales dans les disciplines de spécialité. Fin juin, examen de philosophie et grand oral.

3. La classe de seconde

Pas de changements structurels. La classe de seconde reste de détermination et les horaires actuels sont maintenus (1 h 30 de SVT). Pour l'APBG, un minimum horaire de 0,5 + (1,5) est nécessaire.

Une réflexion se fera pour 2019 sur le maintien des enseignements d'explorations (MPS...).

4. Le cycle terminal

Les filières sont supprimées dans la voie générale. La voie technologique est maintenue moyennant davantage de passerelles avec la voie générale.

Un tronc commun de culture commune

Désormais, en première et en terminale (cette dernière pourrait être renommée « classe de maturité »), tous les élèves suivront un tronc commun de 16 h hebdomadaires en première, puis de 15 h 30 en terminale. Il comprendra :

- 4 h de français (remplacé par la philosophie en terminale) ;
- 3 h d'histoire-géographie ;
- 0,5 h d'enseignement moral et civique ;
- 4 h 30 de langues vivantes en premières et 4 h en terminale ;
- 2 h d'éducation physique et sportive.

- 2 h d'une nouvelle matière, intitulée « *humanités scientifiques et numériques* » en première et terminale. Elle visera, a précisé Jean-Michel Blanquer, à créer « *une culture scientifique commune* », en insistant sur l'importance du raisonnement scientifique, en renforçant les compétences numériques, notamment en codage, et en mettant en perspective les grandes évolutions scientifiques et technologiques, notamment les enjeux de la transition écologique et de la bioéthique. Tous les élèves étudieraient désormais un minimum de sciences jusqu'en terminale. Les SVT doivent y avoir une part importante.

L'APBG dénonce l'absence de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre (SVT) comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux du cycle terminal (première et terminale) et le déséquilibre entre des enseignements « littéraires » et « sciences ».

Elle déplore que les sciences soient réduites à ce nouvel enseignement, non encore défini et aux contours bien flous, dont l'horaire dérisoire n'est même pas équivalent à celui d'une option !

Les sciences de la biologie comme de la géologie au sens large ne doivent pas disparaître du tronc commun des matières que l'on considère comme suffisamment universelles et fondamentales pour être enseignées de manière obligatoire

Des enseignements de spécialités

Pour permettre aux élèves d'approfondir leurs savoirs dans les disciplines qui les intéressent, s'ajouteront au tronc commun des enseignements de spécialités :
- 3 en première (4 h chacun) ;
- 2 en terminale (6 h chacun).

Les élèves choisiront entre 10 spécialités : mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; écologie, agronomie et territoires ; numérique et sciences informatiques ; sciences de l'ingénieur ; histoire-géographie ; géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues et littératures étrangères ; sciences économiques et sociales.

Après avoir mené de front 3 spécialités en première, l'élève ne gardera que 2 enseignements en terminale. Pour l'APBG, ce n'est pas acceptable et dommageable pour l'élève.

Pour une base correcte en sciences, l'APBG demande un enseignement équilibré entre les 3 disciplines scientifiques : mathématiques, physique-chimie et SVT. Elles ne doivent pas être réduites à des enseignements « indépendants », au choix des élèves et pouvant être abandonnées en cours de formation.

Les élèves pourront également opter pour des enseignements facultatifs de 3 h, notamment :

- en mathématiques expertes, soit, au total, 9 h de mathématiques par semaine possibles en terminale ;
- ou mathématiques complémentaires pour ceux qui prendraient PC/SVT (plutôt bien pour nos élèves).

5. Les demandes de l'APBG

L'APBG demande davantage de moyens et un fléchage des heures de TP dans la grille horaire :

- en seconde, un horaire fléché de TP. Pour l'APBG, un minimum horaire de 0,5 + (1,5) est nécessaire ;
- en première, un horaire de 2 h de TP et 2 h de cours ;
- en terminale, un horaire de 4 h de TP et 2 h de cours.

L'APBG demande également :

- un maintien de l'épreuve d'ECE pour les élèves suivant un parcours scientifique ;
- que les SVT soient incluses dans l'enseignement des *humanités scientifiques et numériques* de première et terminale ;
- la possibilité pour les élèves qui le souhaitent de prendre « SVT complémentaires » en enseignement facultatif en terminale comme pour « mathématiques complémentaires ».

L'APBG sera reçue par la nouvelle présidente du Conseil Supérieur des Programmes (CSP) le 6 mars. Elle demandera à être associée à la construction des futurs programmes menant au bac et à participer aux groupes techniques disciplinaires correspondant pour faire des propositions.

Si vous avez des propositions, aussi bien sur les aménagements possibles des programmes de SVT que sur des thèmes pour l'enseignement d'*humanités scientifiques et numériques*, faites-nous en part.

Synthèse établie par Gilbert Faury